

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juillet 2021

---

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par  
M. Mesnier

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 35, substituer à la seconde occurrence des mots :

« l'objectif national de dépenses d'assurance maladie »

les mots :

« cet objectif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel